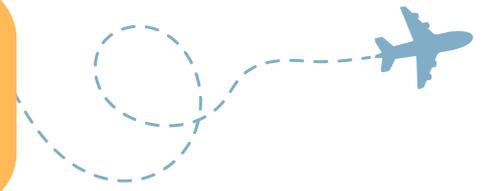




CHARTRE ÉTHIQUE DE L'ÉCOVOLONTARIAT



Charte éthique de l'écovolontariat



Engagement 1 : Transparence sur l'utilisation de la contribution financière des écovolontaires

Dans le cas où les écovolontaires contribuent financièrement à leur mission, l'organisateur s'engage à afficher une totale transparence sur l'utilisation de l'argent versé. Cela implique le détail du pourcentage du montant revenant au projet d'accueil, à l'organisateur, et le cas échéant à un intermédiaire, et le pourcentage du montant dédié à l'hébergement et à la nourriture des écovolontaires.

Engagement 2 : Communication objective sur les missions d'écovolontariat

L'organisateur s'engage à donner une information honnête, explicite et objective sur la ou les missions qu'il propose. Cette information doit prendre en compte et détailler :

1. Le programme de recherche ou de conservation, notamment les objectifs, la méthodologie, et si possible les résultats et publications.
2. L'implication des écovolontaires dans le projet et leur encadrement.
3. Les retombées sociales, économiques et écologiques, notamment :
 - a. L'implication des populations locales et l'impact sur la collectivité.
 - b. L'impact de la mission sur l'économie locale.
 - c. L'impact écologique de la mission.

Engagement 3 : Préparation des écovolontaires à la mission

L'organisateur s'engage à mettre en place une préparation préalable au départ des écovolontaires, afin :

- D'optimiser leur immersion culturelle,
- De clarifier le sens de leur implication au sein du projet d'accueil,
- D'informer les écovolontaires sur leurs conditions de participation (hébergement, confort, organisation du voyage).

Cette préparation peut prendre la forme d'une documentation, d'une rencontre, ou tout autre support adapté.

Engagement 4 : Limitation de l'impact environnemental des missions

L'organisateur s'engage à estimer et à limiter, autant que possible, l'impact environnemental de la mission qu'il propose, et à donner accès à cette information aux écovolontaires. L'organisateur s'engage également à mettre en place des actions visant à diminuer ces impacts, par exemple :

- Recommandations aux écovolontaires sur les éco-gestes à mettre en place,
- Recommandations sur les programmes de compensation des émissions de CO2,
- Adaptation de la durée minimale de la mission en fonction de son éloignement (équilibre entre les bénéfices territoriaux dus à la mission et l'impact écologique dû au déplacement).

Engagement 5: Recueil des retours d'expérience des écovolontaires

L'organisateur s'engage à recueillir les expériences des écovolontaires (exemple : témoignages, compte-rendu) et à les publier. De plus, dans la mesure du possible, l'organisateur s'engage à mettre en relation les anciens et les futurs écovolontaires.

Engagement numéro 6 : Évaluation régulière des projets

L'organisateur s'engage à effectuer une évaluation régulière des projets qu'il propose aux écovolontaires basée sur :

- La cohérence du projet initial et avec son contenu actuel
- La prise en compte des témoignages des écovolontaires sur le projet
- Les résultats éventuels
- Les projets en développement

Engagement 7 : Valorisation de la participation des écovolontaires

L'organisateur s'engage à publier, sur une base régulière, des comptes rendus sur les actions et les résultats du projet et sur les réalisations auxquelles les écovolontaires ont participé lors de leur mission.

Engagement 8 : Prise en compte du bien-être animal et de l'utilisation des espèces

L'organisateur s'engage à refuser toute activité annexe portant sur l'utilisation d'animaux sauvages à des fins récréatives (exemple : nage avec les dauphins, cirque, dressage, nourrissage à des fins touristiques ...). Dans le cas de refuges animaliers, l'organisateur s'engage à ne proposer que des projets dont la priorité est de réintroduire les animaux dans leur milieu naturel et qui ne gardent ces animaux en refuge que lorsque leur réintroduction s'avère impossible.

Proposition de charte de l'écovolontaire

Document de travail pour l'atelier participatif du 01/12/2018

Engagement 1 : CHOISIR EN TOUTE CONSCIENCE

Hormis les critères de choix personnels, l'écovolontaire s'engage à choisir une mission d'écovolontariat suivant les 8 points de la Charte Éthique de l'Écovolontariat, ou tout autre document clef à sa disposition pour l'aider dans son choix.

Engagement 2 : S'ENGAGER PLEINEMENT

Avant de s'inscrire à une mission, l'écovolontaire s'engage à s'informer sur les conditions d'accueil et de participation qu'il rencontrera au sein du projet, et à répondre aux exigences requises par ce dernier.

Engagement 3 : PRÉPARER SA MISSION POUR ÊTRE PLUS EFFICACE SUR PLACE

Avant son départ pour une mission d'écovolontariat, le participant s'engage à s'informer sur le projet, les conditions géographiques et climatiques, ainsi que sur le contexte culturel, économique et social dans lequel s'inscrit sa mission. Le participant s'engage également à participer à une formation de préparation si cette dernière est proposée par la structure d'écovolontariat.

Engagement 4 : PARTICIPER DANS LE RESPECT

L'écovolontariat est conscient d'être un invité au sein du projet et à se comporter avec toute la sensibilité voulue à l'égard de son hôte, dans le respect des instructions relatives à la sécurité, des animaux et de l'environnement, et aux règles de vie de base. L'écovolontaire saura renoncer, le temps de sa mission, à son confort et à ses habitudes, et s'adapter aux conditions d'accueil et à son nouvel environnement en respectant les coutumes et les règles de vie locales.

Engagement 5 : PARTAGER ET TOLÉRER

L'écovolontaire s'engage à vivre et à partager son expérience avec les autres participants et/ou membres du projet. Il s'engage à s'ouvrir, dans la plus grande tolérance, aux autres cultures qu'il rencontre, et cherchera à rencontrer les habitants et à partager leur quotidien.

Engagement 6 : RESTER FLEXIBLE DURANT SA MISSION

L'écovolontaire ne participe pas à une activité déterminée et s'engage à s'adapter, au moment de sa participation, aux besoins du projet relatifs à la mission à laquelle il s'est engagé.

Engagement 7 : LIMITER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'écovolontaire s'engage à limiter l'impact environnemental dû directement ou indirectement à sa participation, et dans la mesure de ses possibilités, en :

- Adaptant la durée de sa participation en fonction de son éloignement et du mode de transport choisi (équilibre entre les bénéfices territoriaux liés à la mission et l'impact écologique du déplacement, compensation CO2).
- Privilégiant les modes de transport les plus écologiques.
- Utilisant personnellement des produits écologiques : savon, lessive, crème solaire, matériel électrique à énergie solaire...
- Adoptant des éco-gestes sur place : eau douce, gestion des déchets, consommation énergétique...

Engagement 8 : NE PAS ATTENDRE DE RÉSULTAT SPÉCIFIQUE ET/OU IMMÉDIAT

L'écovolontaire a conscience de rejoindre un projet déjà existant et de contribuer à une action sur le long terme. Comme le maillon d'une chaîne, il poursuivra le travail des écovolontaires précédent et préparera celui des prochains arrivants. Même si son action n'a pas de résultats directs, le participant à une mission d'écovolontariat a conscience de contribuer à une action de fond et basée sur le long terme.

Engagement 9 : DONNER EN TOUT CONSCIENCE

La participation de l'écovolontaire est entièrement bénévole et constitue un don à part entière, pour lequel il ne peut en attendre aucune contrepartie, hormis la satisfaction d'avoir contribué à l'avancée du projet auquel il participe.

Engagement 10 : DEVENIR AMBASSADEUR

À son retour de mission, l'écovolontaire poursuivra son engagement, dans la mesure de ses possibilités, en témoignant auprès des personnes de son entourage. Tous les savoir-faire, compétences, et savoir-être qu'il aura acquis sur place font de lui le meilleur des ambassadeurs pour l'écovolontariat !

Cette Charte a été, entre autres, élaborée par Cybelle Planète, puis retravaillée et co-signée par une vingtaine d'acteurs du secteur de l'humanitaire et des voyages responsables, dont Voyageurs et Voyageurs Ecovolontaires, en décembre 2018.